



« *Inter-association Départementale pour l'Éducation et l'Enfance 93* »

Pour les enfants de la République habitant la Seine-Saint-Denis !

COMMUNIQUE DE PRESSE

8 novembre 2018

Regroupées au sein d'Idée93, l'ensemble des associations de protection de l'enfance de Seine-Saint-Denis, mettant en œuvre les missions de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse, **partenaires privilégiés** du Conseil départemental, **soutient pleinement et sans réserve la tribune publiée par les juges des enfants du tribunal de Bobigny - juges avec qui nos professionnels(les) travaillent quotidiennement.**

Nous partageons l'inquiétude et l'engagement du président du conseil départemental lorsqu'il reconnaît l'existence d'un réel problème pour les enfants en danger malgré les moyens qui y sont consacrés.

C'est bien le secteur associatif qui exerce les accompagnements éducatifs des enfants et de leurs familles lorsqu'ils sont décidés par un juge des enfants.

Certes nous savons que près de 900 enfants attendent notre aide, tant le nombre de ces décisions judiciaires augmente : + 36 % sur 15 ans (DREES).

Demander au Conseil départemental des moyens supplémentaires pour recruter encore davantage d'éducateurs ? alors même que des postes sont justement vacants, comme dans le service départemental de l'aide sociale à l'enfance ? alors même que ce métier attire de moins en moins d'étudiants, son utilité sociale étant méconnue voire absente ? alors même que ces professionnels débutent leur carrière juste au-dessus du SMIC et qu'ils ont recours à un deuxième emploi de nuit par exemple ? parce que l'attente sociale repose sur leur engagement, non sur la reconnaissance d'un vrai métier par la rémunération et la formation continue contrairement au mouvement plus repéré des infirmières...

Alors oui, Idée93 demande d'ores et déjà que l'effort d'attractivité salariale souhaité par le Conseil départemental pour le recrutement de ses fonctionnaires, soit autorisé et financé de façon identique pour nos associations employeurs.

Alors oui, les associations regroupées au sein d'Idée93 sont prêtes à participer activement aux côtés des services départementaux pour trouver des réponses différentes, innovantes.

Alors oui, malgré ces préoccupations nos associations s'engagent pour que les familles en difficulté dont les enfants nécessitent notre aide, notre protection, trouvent une pluralité de réponses d'accompagnement éducatif adaptées.

Bien-sûr ! La protection de l'enfance est une compétence du Conseil départemental, mais elle ne revêt toujours pas un caractère de politique publique nationale globale, cohérente de l'enfance et de la jeunesse en France.

Oui, l'Etat s'est désengagé vis-à-vis de tous les enfants de la République et de ceux de Seine-Saint-Denis encore davantage !

Toutes les tribunes précédentes ont fait état des chiffres présentés et analysés dans le rapport parlementaire de mai 2018 sur « l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis » : « la faillite de l'Etat » en Seine-Saint-Denis titrait Le Monde !

Non, l'Etat n'accorde pas les moyens ni humains, ni financiers à la hauteur des besoins « de droit commun » ! Un comble dénoncé dans ce rapport : la Seine-Saint-Denis concentre les difficultés en termes de pauvreté de ses habitants, de chômage, mais aussi en termes d'enseignants, de médecins, de magistrats, de greffiers, de policiers, etc.

De surcroît les dépenses du Département sont plafonnées à 1,2 % d'augmentation annuelle, quelles que soient ses recettes et ses choix politiques pour son territoire. On peut d'ailleurs rappeler ici que le département de la Seine-Saint-Denis est à la 3^{ème} place des plus gros contributeurs nationaux à la TVA...

Et si le Conseil départemental continue d'accroître le budget alloué à la protection de l'enfance, ses attentes sur des réponses et des projets sont élaborées dans un cadre si contraignant que la capacité associative à pouvoir répondre en est bien trop limitée, à croire que paradoxalement la mise en œuvre de la protection de l'enfance s'organise selon les priorités budgétaires fixées par l'Etat...

Alors oui, nous nous engageons toutes ensemble pour continuer de tisser un partenariat de terrain bien fragilisé, à proximité des habitants, des citoyens, pour mieux connaître et apporter des réponses adaptées.

Ce maillage territorial est fait d'initiatives et d'engagements citoyens ET professionnels, tant du champ associatif que de la fonction publique dans toutes ses composantes.

Parce que la force de la Seine-Saint-Denis a toujours résidé dans ce tissu partenarial, facteur de création et d'innovation originales !

Alors oui, nous demandons, rassemblées au sein d'Idée93, de participer activement à une évaluation de l'ensemble de la protection de l'enfance, avec tous les acteurs concernés du Conseil départemental comme de l'Etat : enseignement, logement, santé, insertion, emploi, justice, sécurité constituent les leviers d'une politique de protection et de prévention efficace.

Alors oui à un « renouveau de la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis » !

Alors oui, nous restons motivées et mobilisées et défendrons les droits de l'enfant dans notre département en occupant la place de partenaires à part entière, qui doit être reconnue et réaffirmée par toutes les autorités publiques avec lesquelles nous continuerons d'avancer !

Contacts presse :

Présidente Idée93 michele.estraillier@gmail.com

Tél 06 19 18 24 84

Secrétariat idee93@free.fr

Tél 01 48 54 17 20



Immeuble Jean Monnet, 5, rue de Rome - 93110 Rosny sous Bois
Tél: 01.48.54.17.20 Fax: 09.59.20.17.84 mail: idee93@free.fr
Récépissé de déclaration N° W931006931